

Qu'est-ce qu'une action ?

C'est un titre de propriété : L'actionnaire est propriétaire de l'entreprise pour sa quote-part

C'est une part du capital social de l'entreprise : les statuts de l'entreprise prévoient son capital social, le nombre d'actions et la valeur nominale de l'action.

C'est un droit pour l'actionnaire : droit de voter aux assemblées générales, droit à bénéficier de la distribution de dividende, droit à participer aux augmentations de capital, et, en cas de liquidation de l'entreprise, droit à remboursement de l'action et au bonus de liquidation si l'actif le permet.

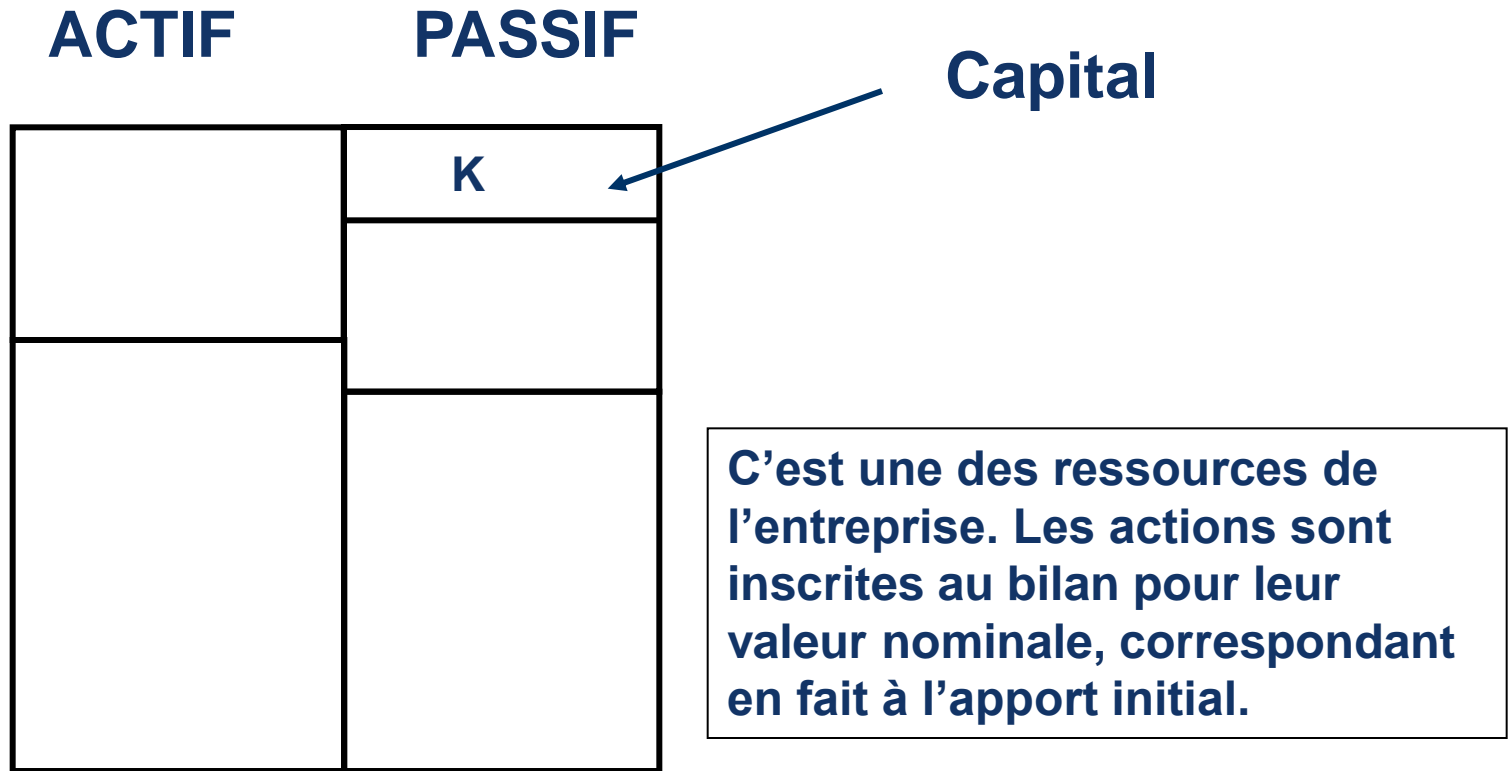
Le marché primaire

1. Il ne faut pas confondre Introduction en Bourse et création d'actions, même si, dans les faits, les deux sont souvent concomitants.

2. Les intérêts d'une introduction en bourse sont :
 - **Une plus grande notoriété**
 - **La possibilité de lever des capitaux par augmentation de capital**
 - **La possibilité de mettre en place des outils de motivation des collaborateurs**
 - **Une évaluation permanente de l'entreprise**
 - **Le passage de l'action sur un marché organisé, et donc une certaine liquidité**

Qu'est ce qui est introduit en bourse ?

les actions composant le capital social de l'entreprise



Pourquoi s'introduire en bourse ?

Quelques bonnes raisons ?

- Pour lever des capitaux
- Pour la notoriété
- Pour la négociabilité de l'action
- Pour pouvoir lancer des OPE
- Pour mettre en place des outils de motivation des collaborateurs

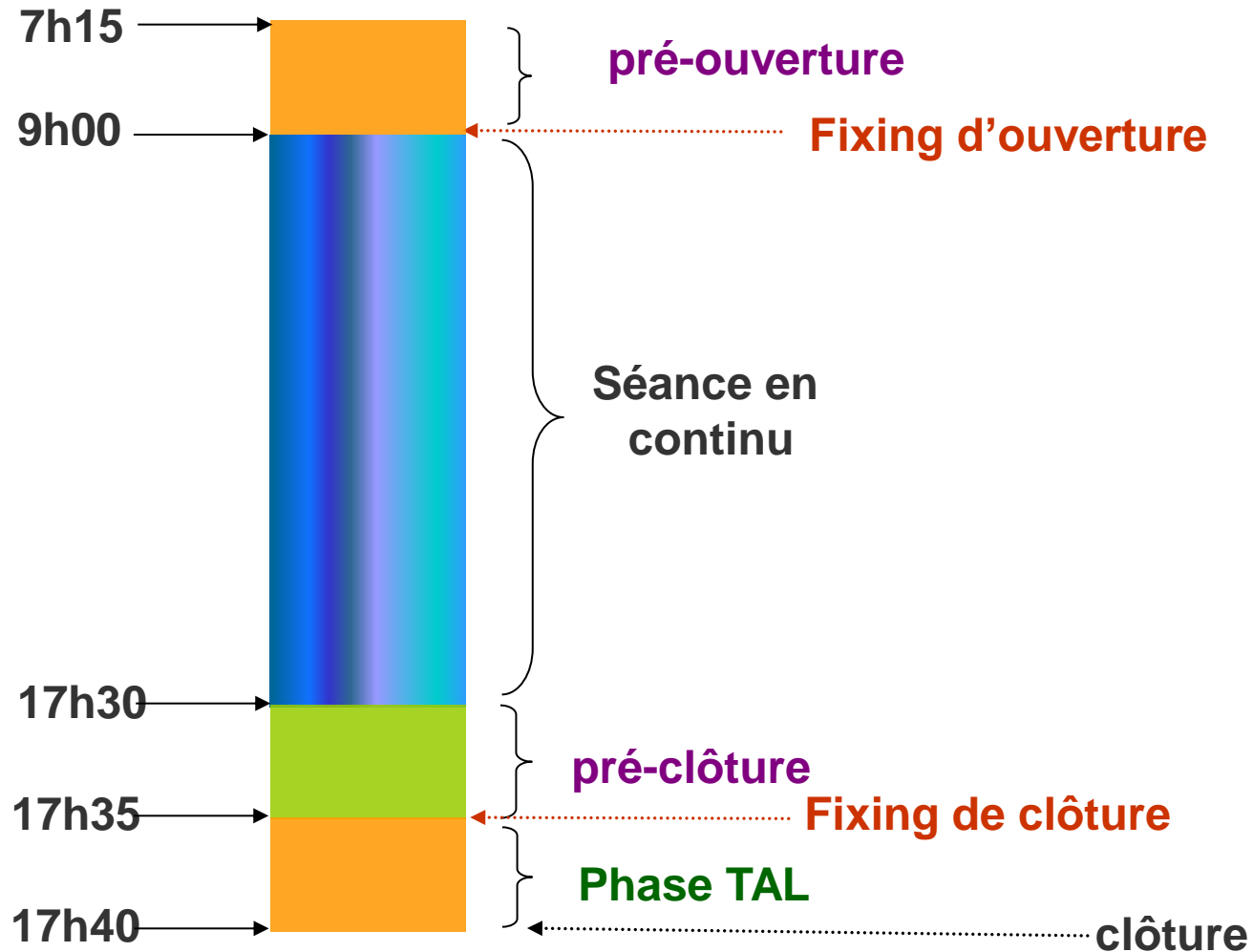
Les techniques d'introduction sont :

- L'offre à prix ferme
- L'offre à prix ouvert
- L'offre à prix minimal
- La cotation directe

Ces techniques sont détaillées dans les « règles de marché d'Euronext ». Euronext Paris est l'entreprise de marché qui officie à Paris.

Le marché secondaire

Le timing d'Euronext Paris



LE MODE D'EXÉCUTION DES ORDRES

à cours limité: Une limite est fixée, limite haute à l'achat et limite basse à la vente

au marché: Il n'y a pas de limite fixée. Cet ordre est prioritaire

à la meilleure limite: L'ordre s'intègre dans le carnet comme un ordre à cours limite, en prenant comme référence définitive la meilleure limite du moment.

PEG : L'ordre s'ajuste en permanence pour bénéficier de la meilleure offre en cours, mais n'est pas prioritaire sur l'ordre à cours limite le mieux placé. Il est situé juste en dessous.

à seuil et à plage de déclenchement : C'est l'atteint d'un seuil qui va déclencher un ordre au marché (à seuil) ou à cours limite (à plage).

Les fixing de 9h00 et 17h35 calculent le cours qui permet le plus d'échange de titres entre acheteurs et vendeurs.

Le marché en continu signifie que, entre 9h00 et 17h30, il n'y a pas un cours calculé mais une succession de transactions à des cours qui évoluent dans le respect des 2 priorités successives du carnet d'ordre :

- **Le prix**
- **La chronologie**

Le Marché des Actions

- **Le marché secondaire**

Le SRD, Service de Règlement Différé, permet de dissocier dans le temps la négociation des flux titres et cash.

Les flux titres et cash sont reportés au dernier jour ouvré du mois.

Ce système offre l'opportunité de spéculer dans le mois sur la hausse ou la baisse de l'action.

5 jours de bourse avant la fin du mois, le jour de la liquidation, les comptes sont arrêtés et l'investisseur sait ce qu'il devra donner et recevoir en fin de mois. Les négociations qui ont lieu après la liquidation se dénouent à la fin du mois suivant.

L'investisseur a la possibilité de reporter sa position.

Un indice correspond à un échantillonnage et un mode de calcul. Il reflète les tendances du marché. Il est peut être plus ou moins large.

L'indice phare de la Bourse de Paris est le CAC 40

Il est basé sur les 40 valeurs les plus liquides et les plus représentatives parmi les 100 plus importantes capitalisations boursières.
Il a été créé le 31 décembre 1987 sur la base du calcul suivant :

$$\frac{\text{Capitalisation boursière des 40 valeurs au 31 décembre 1987}}{\text{Capitalisation boursière des 40 valeurs au 31 décembre 1987}} \times 1\,000 = 1\,000$$

Bien sur, le numérateur change constamment, en temps réel.
Lors d'un changement de société ou d'une augmentation de capital, le dénominateur est affecté d'un coefficient d'ajustement.
Depuis 2003, la capitalisation prise en compte est celle du « flottant ».

Les derniers changements dans le CAC40

- Changements effectifs à compter du 23 décembre 2013.

Valeur introduite : Alcatel Lucent / Valeur retirée : ST
Microelectronics

- Changements effectifs à compter du 23 juin 2014

Indice CAC 40 : + Valéo / - Vallourec

http://bourse.lesechos.fr/complements/2014/06/05/977895_1401991008_indices.pdf

- Les autres indices parisiens sont :
 - **Le Next 20** qui regroupe les 20 prétendantes à entrer dans le CAC 40
 - **Le CAC Large 60** : Nouvel indice = CAC 40 + Next 20
 - **Le CAC Mid 60**, indice des valeurs moyennes
 - **Le SBF 120** = CAC Large 60 + CAC Mid 60
 - **Le CAC Small** , indice des petites valeurs
 - **Le CAC Mid & Small**
 - **Le CAC All tradable** (remplace le SBF 250)
 - Et depuis 2014 : **le CAC PME**
- Les points communs de tous ces indices :
 - **Ils sont basés sur les capitalisations flottantes;**
 - **Il y a un facteur de plafonnement à 15%;**
 - **Les valeurs éligibles doivent avoir un taux de rotation annuel ajusté du flottant de 20% minimum.**

<http://www.boursorama.com/indices/indices.phtml>

Les indices Dow Jones Stoxx :

Le plus connu est l'Euro Stoxx 50

Il y a de très nombreux indices Stoxx :

Des indices standard généralistes : European DJ Stoxx 50, Stoxx europe 600, STOXX Global 3000, » STOXX Americas 1200, STOXX Asia 1200, STOXX BRIC 400, ...

De très nombreux indices sectoriels :Brewers, Distillers & Vintners, Soft Drinks, Farming & Fishing, ...

Des indices à thèmes : religieux, terres rares, football ...

et des indices individualisés pour des clients professionnels

<http://www.stoxx.com/indices/rulebooks.html>

Durant la vie d'une entreprise, son capital peut-être soumis à des modifications. Ces modifications doivent faire l'objet d'une approbation par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

Par exemple, l'entreprise peut décider de procéder à une augmentation de son capital.

Il ya plusieurs façons d'augmenter son capital social:

- **A titre onéreux (avec DPS ou délai de priorité)**
- **A titre gratuit, par incorporation des réserves et création d'actions nouvelles**
- **A titre gratuit, par incorporation des réserves et élévation de la valeur nominale**
- **Par émission de bons de souscription d'actions**
- **Par exercice d'obligations convertibles**
- **Par exercice de Stock option**

Les augmentations de capital

L'augmentation de capital à titre onéreux a pour objectifs :

- **Faire rentrer du cash dans l'entreprise**
- **Renforcer les fonds propres**

L'augmentation de capital à titre gratuit a pour objectifs :

- **Intégrer les réserves dans le capital social**
- **Augmenter la liquidité du titre**

L'émission de bons de souscription d'actions vise à

- **Anticiper une prochaine augmentation du capital**
- **Fidéliser les actionnaires**

Augmentation de capital à titre onéreux : 1^{er} exemple

- **Un grand établissement bancaire parisien a un capital social de 600 millions d'euros divisé en 480 millions d'actions de 1,25 € de nominal.**
- **Le cours en bourse de l'action est de 77 €.**
- **L'établissement souhaite procéder à une augmentation de capital en créant 120 millions d'actions nouvelles proposées au prix de 47,50 €.**

- Questions :

1 - Combien cette entreprise va-t-elle recevoir ?

$$120 \text{ millions} \times 47,50 \text{ €} = 5\,700 \text{ millions €}$$

2 – Combien vaut théoriquement l'action après l'annonce de cette opération ?

$$71,10 \text{ €}$$

$$(4 \times 77 \text{ €}) + 47,50 \text{ €} = 355,50 \text{ €} : 5 = 71,10 \text{ €}$$

3 – Quelle est la valeur théorique du droit de souscription ?

$$5,90 \text{ €}$$

$$4 \text{ droits} + 47,50 \text{ €} = 71,10 \text{ €}$$

$$1 \text{ droit} = (71,10 - 47,50) / 4 = 5,90 \text{ €}$$

Ou plus simple : $77 - 71,10 = 5,90 \text{ €}$

Augmentation de capital de 120 millions d'actions (1 pour 4) au prix de 47,50 €

Avant

	K: 600 M €

Le capital initial est de 600 millions d'euros en 480 millions d'actions de 1,25 € de nominal.
Cours de l'action : 77€

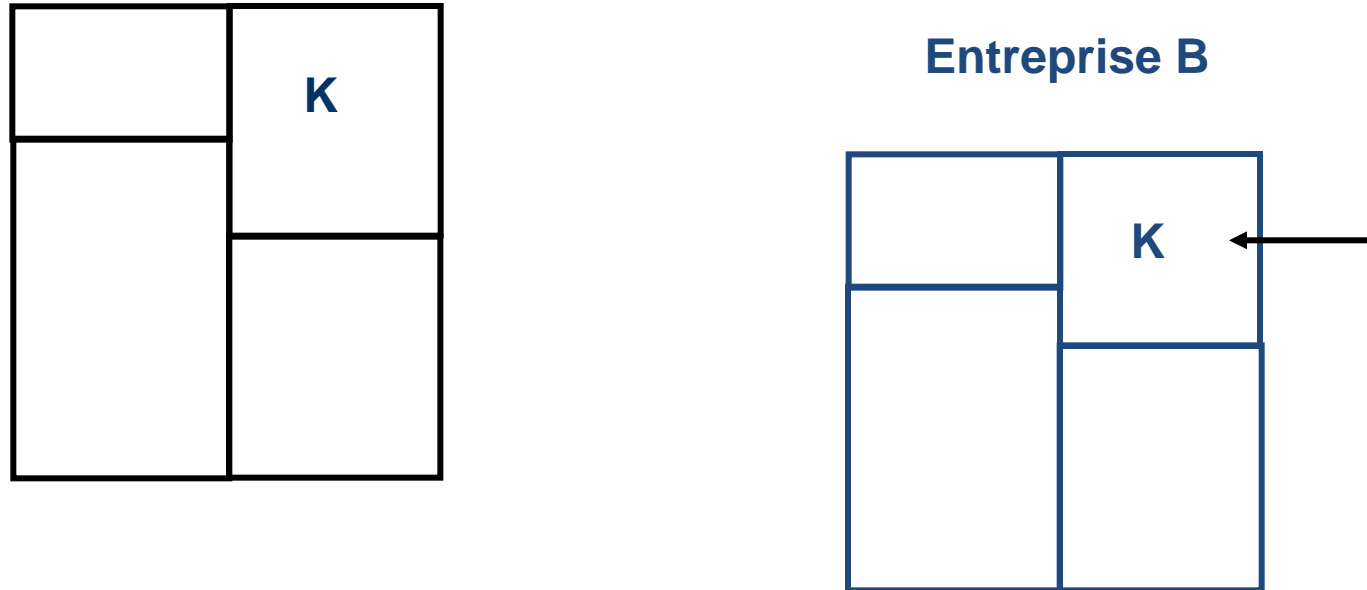
Après

	K: 600 + 150 = 750 M €
	Prime d'émission: 5 550 M €

+ 120 millions d'actions de 1,25 € de nominal

Cash 5 700 millions €

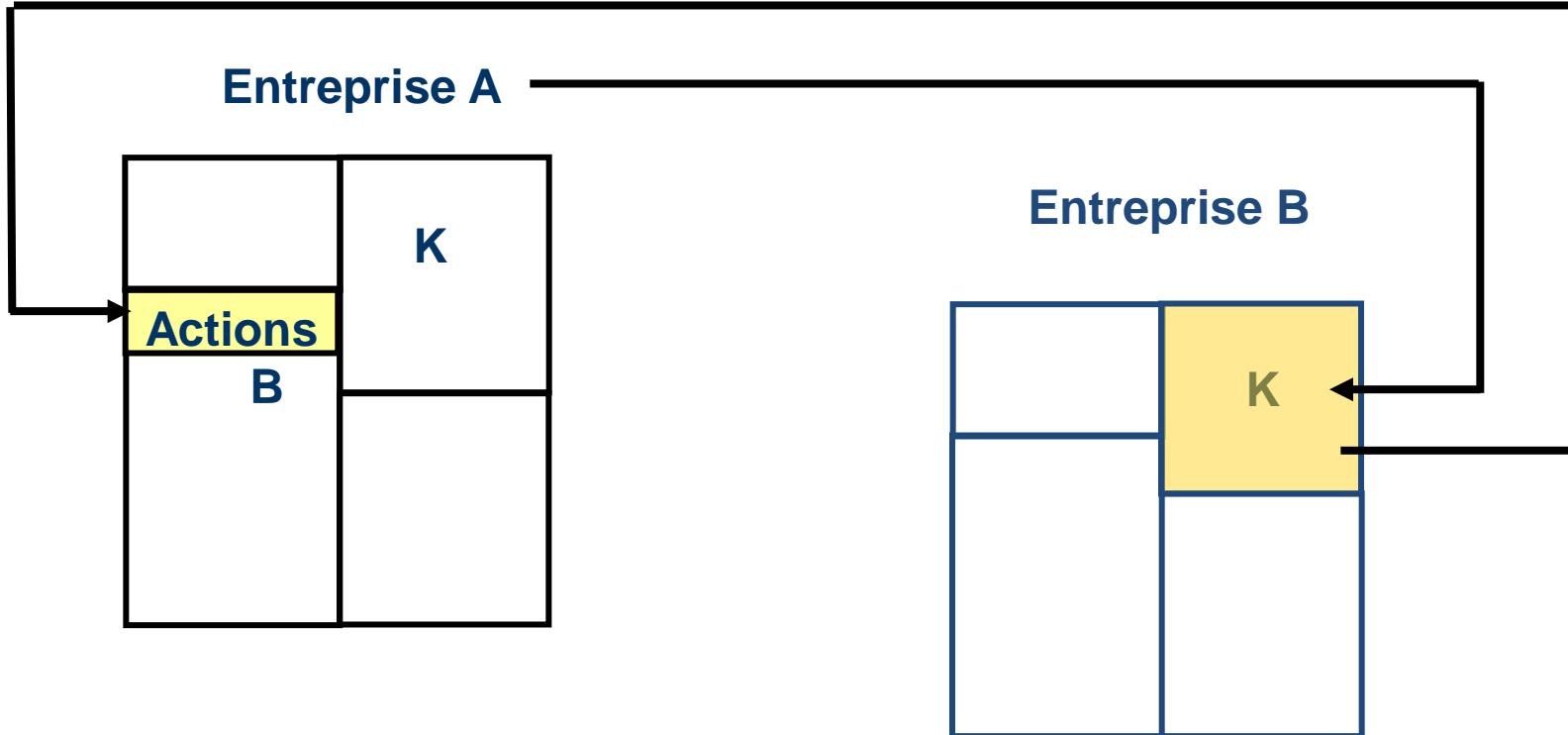
Les offres publiques d'acquisition



Une entreprise A veut prendre le contrôle d'une entreprise B.

Cela veut dire qu'elle souhaite devenir propriétaire des actions de l'entreprise B et qu'elle doit donc convaincre les actionnaires de B de bien vouloir lui céder leur titres soit contre du cash, et il s'agit d'une offre publique d'achat , soit contre des actions de l'entreprise A et il s'agit alors d'une offre publique d'échange.

L'entreprise A est l'initiateur, la B est la société visée.



Les actions de B apparaissent dans le bilan de A en titres de participation. A peut ensuite éventuellement procéder à une fusion absorption s'il détient 100% de B.

Les caractéristiques communes aux offres

- Les offres doivent viser la totalité des titres de capital et donnant accès au capital ou aux droits de vote de la société visée.
- L'offre peut être unique, alternative, principale assortie d'options subsidiaires
- L'initiateur peut stipuler une condition d'obtention d'un certain nombre de titres pour la poursuite de l'offre
- Le projet est déposé par ou plusieurs PSI agréés pour exercer l'activité de prise ferme, agissant pour le compte de l'initiateur.
- La société visée dépose auprès de l'AMF un projet de note de réponse au plus tard 5 jours de bourse après la déclaration de conformité par l'AMF.
- L'AMF dispose elle-même d'un délai de 5 jours après le dépôt de cette note pour délivrer son visa.
- La société visée désigne un expert indépendant lorsque l'opération est susceptible de générer des conflits d'intérêt.

Les caractéristiques communes aux offres

- La durée d'une procédure normale d'offre est de 25 jours à 35 jours de négociation.
- C'est l'entreprise de marché qui, en accord avec l'AMF, fait connaître aux teneurs de compte les conditions et délais de dépôt des titres.
- Tout offre qui connaît une suite positive est rouverte dans les 10 jours qui suivent la publication du résultat définitif.
- Au plus tard 5 jours de négociation avant sa clôture toute offre peut faire l'objet d'une offre concurrente ou d'une surenchère à un prix supérieur d'au moins 2% par rapport à l'offre initiale.